(4)

FRC 2.1695 pa.2
dupl.

Case
FRC
26411

OU NOUS MÈNE DONC

LA CABALE

ORLEANO-ANGLOISE ?

No. 2.

FRC I.1789 N2

OU NOUS MÈNE DONC
LA CABALE
ORLÉANO-ANGLOISE,
OU
LES PROJETS DES MÉCHANS DÉVOILÉS.

N°. 2.

Lettre à l'Auteur, du 5 Août 1790.

En vérité, Monsieur, il nous faut concevoir des Parisiens une toute autre idée que celle que nous en avions prise. Comment donc? mais nous avons maintenant la preuve que tous ses habitans sont d'honnêtes gens. Vous voyez que dans vos élections les factieux ont été traités comme ils le méritoient; & il n'a été parlé d'eux que dans la mesure

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY

juste qu'il falloit pour les assurer du mépris public.

A la promotion du Maire, le duc d'Orléans a réuni à-peu-près une centaine de voix ; Duport beaucoup moins, d'Anton un peu moins encore ; et ce dernier, dans sa propre Section, en a eu à peine vingt, le tout sur plus de quatorze mille votans.

A l'élection du Procureur-Syndic, il n'a plus été question du duc d'Orléans, et je crois facilement qu'il ne l'auroit point desiré. Je ne sache pas non plus que le nom de Duport ait été prononcé une seule fois ; quant à Danton, cent trente-sept voix seulement lui ont été données sur sept mille, et c'est encore dans sa Section qu'il en a eu le moins.

Il est donc vrai que tous les Parisiens son d'honnêtes gens, car le petit nombre qui est sorti du bon chemin ne peut pas nuire à la totalité ; ce n'est qu'un point, & il est étonnant que dans une ville de cette immensité, l'intrigue n'ait pas pu parvenir à séduire ou à corrompre même un milier d'individus.

Ils avoient bien raison de vouloir donner la vie, c'est-à-dire, l'activité à tous ceux à qui les décrets la refusent. Ils avoient bien raison de chercher, par l'organe de Marat, à soulever les ouvriers des Faubourg, et de leur faire prêcher la révolte pour les porter à forcer les Sections de les recevoir.

Cela fait du moins honneur à leur pénétration; ils sentoient bien que leur influence sur les gens honnêtes et raisonnables, seroit nulle, ou du moins bien foible; que s'ils pouvoient avoir quelque pouvoir, ce ne seroit que sur des gens peu éclairés qu'il seroit plus aisé de surprendre.

Et encore, voyez à quoi ils sont parvenus: à quoi les fureurs de Marat; les visites de Philippe Capet (car il s'est donné la peine de visiter les Fauxbourgs pendant trois jours de suite) ont abouti? A rien. Nous étions en transes, nous craignions les plus grands malheurs, mais: *montes parturient*, vous vous en souvenez, *nascetur ridiculus mus*. Ces bonnes gens se sont moqués des exhortations du prédicateur séditieux, ainsi que des cour-

bettes du Prince défunt, et ils se sont tenus tranquilles, et les factieux n'ont eu que ceux qui avoient bien voulu se laisser payer; c'est-à-dire, la plus vile crapule.

Je ne doute pas que les chefs de l'atelier n'abandonnent entièrement leurs écrivailleurs à la journée, car vous savez que dans cette classe, l'utilité est le thermomètre de la protection; et ils doivent maintenant être bien convaincus de la parfaite nullité de leurs pensionnaires. Ils épargneront donc des dépenses qui ne servent à rien, et je ne voudrois pas jurer que, par politique, ils ne devinssent les plus ardents persécuteurs de leurs ci-devant protégés, car c'est-là le fin de l'art.

Ce 6 au matin.

Marat ne paroît pas s'en douter encore, car il continue d'être plus insolent que jamais.

Il se décerne aujourd'hui le titre de Censeur National : il fait bien de se couronner par ses mains, car je crois que, comme

certain Pape, il a besoin de sa voix pour son exhaltation.

Au surplus, il pourroit y avoir quelque vérité dans le titre qu'il se donne, il n'y a que manière de s'entendre. S'il loue quelqu'un, tenez-le pour un mauvais citoyen; s'il dénigre un autre, regardez-le sans autre examen pour un homme vertueux; soyez sans inquiétude, vous ne vous tromperez jamais. Marat est comme certains vers dont la présence assure l'excellence du fruit auquel ils s'attachent.

Ne me trouverez-vous pas bien méchant? Est-ce ma faute à moi? Pourquoi ce reptile venimeux se trouve-t-il toujours sous mes pas? Que puis-je faire que de chercher à l'écraser.

Lisez donc son N°. d'aujourd'hui. S'il ne soulève pas l'ame par l'indignation, il la remplit d'une triste pitié. La loi elle-même deviendroit méprisable si elle ne pouvoit pas punir un pareil monstre.

Quelle affreuse licence! quels horribles principes!

449

Tout est licite pour réveiller le peuple de sa funeste léthargie.

Ainsi, il n'y aura plus de loi respectable. Dès qu'elle gênera les vues d'un factieux, il pourra prêcher ouvertement, entendez-vous, la révolte, la sédition, le meurtre et les crimes les plus abominables.

Et vous appellez cela de la liberté, Oh! non, ce n'est pas vous.

Vous savez, comme moi, que la vraie liberté consiste dans la soumission aux loix, que l'on n'en peut jouir qu'avec l'ordre et la subordination; vous savez que tous ceux qui veulent l'anarchie, qui excitent, qui payent les convulsions populaires, qui desirent et entretiennent le tumulte, ne veulent point la liberté, et que la tyrannie est leur but.

Adieu, Monsieur, et que la justice nous délivre d'un Marat et encore plus de ses payeurs.

DESBRAIS.